

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents 31
 présents par procuration 1
 absents.....0
 absent excusé 1

OBJET

Constitution de la Commission
 Consultative des Services Publics
 Locaux.

Le 9 juillet 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 3 juillet 2020, s'est rassemblé au gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, , Mmes Ozief, Jason, Mebrek, MM. Mainati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chenieux, M. Duranteau.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Poisson à M. Strehaiano

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mme David

SECRETARE : Mme Roy

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20200709-DEL2020070913-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1413-1 et L. 2121-21,

VU le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

VU le procès-verbal d'installation du Maire et de ses adjoints en date du 25 mai 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat, de créer la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), composée de membres du Conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et de représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CREE la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

FIXE sa composition comme suit :

- Le Maire, Président de droit, ou son représentant,
- 9 membres du Conseil municipal maximum (dont 6 pour la liste « Soisy Avenir », 1 pour la liste « Vivre Soisy », 1 pour la liste « Soisy Ensemble » et 1 pour la liste « Soisy Respire »), étant précisé que ce nombre est un nombre maximum et qu'il peut être variable en fonction des candidatures de chaque liste
- 5 représentants d'associations locales.

PROCEDE à l'élection des 9 membres de l'assemblée délibérante admis à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

SONT candidats :

Pour la liste « Solsy Avenir » :

- M. Marcuzzo
- M. Naudet
- Mme Oziel
- Mme Jason
- M. Malnati
- M. Desrivières

Pour la liste « Vivre Soisy » :

- M. Corceiro

Pour la liste « Soisy Ensemble » :

- M. Bekare

Pour la liste « Soisy Respire » :

- Mme David

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par Le Maire.

SONT ainsi élus à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, les membres du Conseil municipal suivants :

- M. Marcuzzo
- M. Naudet
- Mme Oziel
- Mme Jason
- M. Malnati
- M. Desrivières
- M. Corceiro
- M. Bekare
- Mme David

DESIGNE à l'unanimité, les 5 associations qui seront représentées dans la commission :

- Association Artisans Commerçants de Soisy,
- Association Commerçants du marché de Soisy,
- Association Commerçants du centre commercial du 28, avenue de Paris
- Association ADVOCNAR,
- Association Les Source

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le **16 JUIL. 2020**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **16 JUIL. 2020**

Affiché et/ou notifié le : **16 JUIL. 2020**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.